

Succession (probléme pour vendre)

Par yannick, le 02/06/2008 à 17:54

bonjours,mon pére est décédé en mars 2006 ma mére en janvier 2008,nous somme cinq enfants,mes parent possédait un terrain de 1280 are qui était estimer à 30000 milles € en 2006 au décés de mon pére,moi méme je voulais le racheter à se prix là en 2008 mais oposition des fréres et soeur,donc j'aie proposée d'acheter la moitier du terrain avec la maison (le notaire a préciser que la maison était sans valeur)avec l'un de mes fréres et mes soeur ont c'est mis d'accord sur les somme de vente des deux terrain(mon autre frére ne vient jamais quand ont décide ou pour quoique se soit)pour moi il y a 630 m2 pour 25000€ moins ma part et l'autre terrain de 650m2 constructible est de 49400€ ont a un acheteur,mon frére rétissant ne veut pas signier le compromis car il ne veut pas me faire de cadeau alors que l'on vend l'autre terrain largement au dessus du prix,est se que je dois faire appel à un avocat? je vous remercie à l'avance pour votre réponse